



Communication sur le progrès



Environnement
Droits de l'homme
Droit du travail
Lutte contre la corruption



Politique éditoriale

La communication sur le progrès est publiée dans le but d'informer toutes les parties prenantes des initiatives prises par JALGROUP Tunisie dans le cadre de son engagement envers les dix principes du Pacte Mondiale des nations Unis.

Ce rapport se concentre sur les sujets citoyens d'importance significative et de forte priorité pour le groupe et expose les concepts fondamentaux de la politique sociale, les politiques mises en œuvre dans ce domaine ainsi que les résultats obtenus. Il expose également les stratégies futures du groupe et sa politique concernant le domaine environnemental.

Domaine

Ce rapport couvre l'ensemble des activités de JAL Group Tunisie, filiale du groupe JAL Group. Le terme « JAL GROUP » est employé pour « Le groupe JAL Group ».

Publication

Décembre 2011 (Rapport précédent décembre 2010 prochain rapport décembre 2012).

Sommaire

Mot de directeur	-2-
Présentation du Groupe	-3-
Les actions de JAL Group Tunisie	-7-
<u>Droits de l'Homme</u>	-8-
Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et	
Principe 2 : Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	
<u>Droit du travail</u>	-15-
Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	
<u>Environnement</u>	-19-
Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;	
Principe 8 : entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;	
<u>Lutte contre la corruption :</u>	-27-
Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	

Pour JAL GROUP « *La performance économique ne prend son sens que lorsqu'elle s'inscrit dans une action déterminée en faveur du développement durable* ». Dans cet esprit, JAL GROUP Tunisie renouvelle une autre fois sa participation en faveur du pacte mondiale des Nations Unis et respecte ses dix principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Karim Marzouk
Directeur Général
Société JAL Group



Profil de JAL Group

JAL Group est né en 2000 de la fusion de deux groupes leaders en Europe dans le domaine de la chaussure à usage professionnel : le groupe italien Almar (marques Aimont et Almar) et le groupe français Jallatte (marques Jallatte, Lupos, Auda, et Impact). L'épopée JAL Group en Tunisie a commencé en 1993 lorsque la multinationale a choisit la région de Menzel Bourguiba, dans le gouvernorat de Bizerte au nord de la Tunisie, pour y développer ses activités.

Depuis son entrée en activité, JAL Group Tunisie a su arrimer son wagon au train des avancées technologiques. La qualité, la perfection autant que le design et la réactivité, sont les principaux ingrédients d'une recette à succès qui lui a permis d'enchaîner les performances :

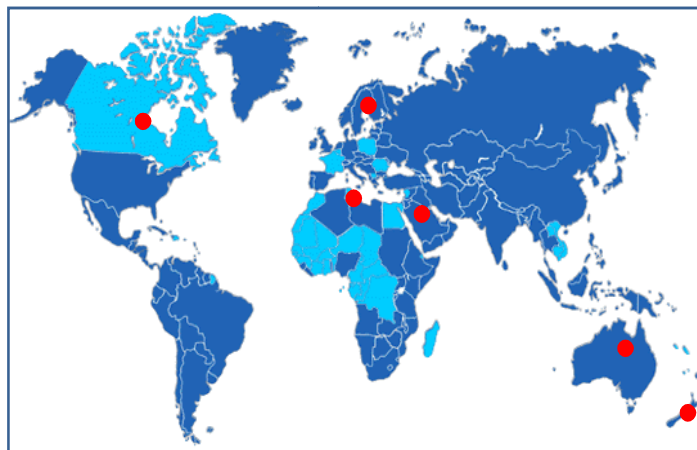
- 70 millions d'euros investis ;
- 4500 employés ;
- 39 000 paires produites par jour ;
- 110 000 m2 de surface abritant les locaux de production et d'administration.

JAL Group Tunisie développe ces produits en respectant l'environnement avec le soutien de son département de R&D. Ce département ne cesse d'innover dans le but d'établir un système de production efficient, réduisant à la fois les dépenses énergétiques et les déchets industriels.

Le group s'est engagé également à instaurer les fondements du commerce honnête avec une gestion d'affaire transparente.

Il en va sans dire que cette politique d'excellence menée à travers tous les sites du groupe lui assure le rang de leader européen de la chaussure de sécurité professionnelle.

Aujourd'hui JAL Group est présent dans six pays avec des bureaux commerciaux en France, Italie, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et Tunisie. Souciant de renforcer son leadership, le Groupe prévoit une rapide expansion dans de nombreux pays et régions tels que la Scandinavie, l'Europe de l'Est, les États-Unis et le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Outre sa capacité à s'adapter et à répondre aux différentes normes européennes, JAL Group est en mesure de proposer une réponse adaptée en matière de sécurité sur tous les postes de travail sans pour autant négliger le confort et l'esthétique.



Certifications d'entreprise

La production de JAL Group Tunisie est conçue et structurée selon les normes EN ISO 9001, fondée sur la Qualité de la totalité du cycle de production, EN ISO 14001, fondée sur le respect des normes en vigueur en matière de Management Environnemental et OHSAS 18001 (Occupational Health & Safety Assessment System), dispositif basé sur le volontariat dans le but de maîtriser les risques sur la santé et la sécurité au travail et d'améliorer les performances.



JAL Group est inscrit à l'A.I.A.S. (Association Italienne des Professionnels de la sécurité, de la Santé et de l'Environnement), à l'ASSOSIC (Association italienne de fabricants et de distributeurs de produits pour la prévention des accidents) et participe avec ses propres représentants au Groupe de travail de la Commission de Sécurité auprès de l'UNI (Organisme National Italien d'Unification).

socio
aias



JAL GROUP Tunisie

JAL Group Tunisie rassemble trois sites de production géographiquement distants :

- EVOL, sis au parc d'activités économiques de Menzel Bourguiba, (Production de chaussures et autre composante de chaussures.) ainsi que le siège de la direction générale du groupe.
- ATEL, sis à la zone industrielle de Menzel Jemil, (Production des tiges des chaussures.)
- JALPOS, sis à la zone industrielle de Menzel Bourguiba, (Production des tiges et Chaussures.)

JAL Group Tunisie assure la production de toutes les marques du groupe « JALLATTE, AIMONT, LUPOS, ALMAR, AUDA et IMPACT ».



JAL Group Tunisie s'est octroyé une politique hors pair lui permettant de rallier l'efflorescence au niveau de la qualité et la performance au niveau de la technologie au respect de l'Homme et de la Nature, ce qui a valu au groupe d'innombrables reconnaissances.

En 2006, JAL Group Tunisie s'est engagé auprès du Pacte Mondial des Nations Unies à soutenir, promouvoir et traduire par acte sur le terrain les dix principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes de travail, à l'environnement, et à la lutte contre la corruption.

Cette année JAL Group Tunisie publie son quatrième communication sur le progrès. Ce rapport illustre le respect de chaque principe par la présentation des politiques et des principales actions qui contribuent à leur réalisation.

L'adhésion au pacte Mondial s'inscrit dans une démarche volontariste d'amélioration continue, ayant déjà commencé en 1997 est couronnée par l'obtention de la certification ISO 9002 en 1999. Consciente de sa responsabilité envers l'environnement, la direction générale a aussitôt engagé l'entreprise dans une démarche environnementale. JAL Group s'est basé sur le savoir-faire de son département recherche et développement pour développer l'Écolabel de son produit de manière à réduire les impacts environnementaux à la source.

Fidèle à son statut de leader JAL Group Tunisie a été la première société dans le gouvernorat de Bizerte à pouvoir obtenir la certification ISO 14001 en 2002. En parallèle avec l'avènement de la version 2000 de la norme ISO 9001, le groupe a fait migrer son système de qualité vers cette version en adaptant l'approche processus. Les efforts effectués pour la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail ont permis à l'entreprise d'obtenir la certification OHSAS 18001 en 2009.

de la norme ISO 9001, le groupe a fait migrer son système de qualité vers cette version en adaptant l'approche processus. Les efforts effectués pour la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail ont permis à l'entreprise d'obtenir la certification OHSAS 18001 en 2009.

Certifications de Produit

La production de toutes les marques de JAL Group a toujours été étroitement liée au respect des normes en vigueur dans les pays dans lesquels elles sont commercialisées : les normes UNI en Italie, DIN 4843 en Allemagne, NF en France, pour ensuite obtenir en 1993 la marque CE. Des échantillons de toutes les chaussures produites sont testés dans les meilleurs laboratoires européens, comme ANCI-CIMAC (Italie), P.F.I. (Allemagne), C.T.C. (France) pour garantir les standards de sécurité et de qualité exigés par les normes européennes.



JAL Group a obtenu de la Canadian Standards Association, organisation nationale de standardisation, la Certification CSA, indispensable pour la commercialisation de ses chaussures dans le marché nord-américain.



Les chaussures fabriquées par JAL Group sont aussi certifiées Benchmark JASANZ (Joint Accreditation System of Australia and New ealand) selon les standards requis par la norme AS/NZS 2210.3: 2000 pour la commercialisation des chaussures en Australie et Nouvelle-Zélande.



Dans sa hâte de performance et poussant les limites de l'efficience, JAL Group consolide ses démarches vers la gestion d'une responsabilité sociale de l'entreprise conformément à la SA 8000.

JAL GROUP Tunisie s'est engagé sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, de normes du travail, de respect de l'environnement et d'éthique.

○ Droit de l'homme

Les entreprises sont invitées à :

- 1. Promouvoir et respecter la production du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.**
- 2. Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.**

○ *Actions clés Jal Group Tunisie*

- Les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité et la protection de la santé des salariés
- Prévention des risques professionnels
- Des formations continues
- Préventions aux situations d'urgence et capacité à réagir
- Investissement sociales

○ Normes du travail

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.**

○ *Actions clés Jal Group Tunisie*

- Syndicat de JAL GROUP Tunisie
- La commission santé et sécurité au travail CSST
- Communication efficace

○ Respect de l'environnement

Les entreprises sont invitées à :

- 7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement**
- 8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.**

○ *Actions clés Jal Group Tunisie*

- Veille réglementaire
- Diminution de l'aspect environnementaux significatif
- Gestion des déchets
- Sensibilisation sur le système environnementale
- Journée de nettoyage de la ville de « Menzel Bourguiba » par la participation des employés de JAL GROUP Tunisie.

○ Ethique

- 10. Lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion des fonds et les pots de vin.**

○ *Actions clés Jal Group Tunisie*

- Le refus de la corruption fait partie des valeurs historiques du JAL GROUP Tunisie.

Droits de l'Homme



“ Témoignage :

Assistant Ressource Humaine JAL GROUP Tunisie

« Nous nous engageons à promouvoir et à respecter les droits de l'individu. Nous respectons la réglementation du droit de travail en vigueur, nous refusons toutes sortes de discrimination en matière d'emploi et de profession et nous oeuvrons pour l'amélioration continue des conditions du travail au sein de JAL GROUP. Nous luttons contre toute forme de corruption »

Mr. ARBI Hammami

Principe 1&2 :

- ✓ Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
- ✓ Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

En adhérant au pacte mondial JAL GROUP a montré sa bonne volonté en appliquant les normes internationales mais aussi son humanisme illimité en reconnaissant le droit relatif aux droits de l'homme ; elle veille à respecter les lois et les réglementations pertinentes, garantissant les droits humains fondamentaux, est cela par l'interdiction des traitements discriminatoires, le travail des enfants et le travail forcé. Le group s'est engagé à respecter les diverses valeurs liées à la vie privée des individus, en interdisant les comportements discriminatoires basés sur la race , le sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition comme exemple l'handicap physique.

Afin d'assurer le respect de droits de l'homme JAL GROUP se vante l'un des premiers groupes d'adopter une politique social qui parie sur le capital humaine en tant que « principale richesse de l'entreprise ».

Notre société s'engage à des audits sociaux chaque année ; elle découle de la conviction que l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de son environnement et de son personnel est le meilleur moyen pour faire face à la concurrence et pour promouvoir l'image de marque de l'entreprise.

Cet engagement a valu également à JAL GROUP plusieurs certifications notamment la certification ISO 9001 version 2008 pour son système de management de la qualité, ISO 14001 pour son système de

management environnemental et OHSAS 18001 pour son système de management santé sécurité au travail.



JAL GROUP Tunisie veille à appliquer les règles de bonne conduite afin de garantir la sécurité de ses employés ; elle veille à la réduction des accidents de travail qui sont des préoccupations majeurs ; en appliquant les principes d'intégrations à la sécurité des travailleurs ; et s'assure que toute règle de sécurité est conforme aux exigences essentielles de sécurité ceci en adoptant une politique préventive.

JAL GROUP tient compte de l'ensemble des risques professionnels rencontrés par ses salariés : du secteur d'activité de l'entreprise ; de la nature des tâches allouées aux salariés ; des conditions de travail des employés ; des procédés et méthodes de travail ; de l'exposition des ouvriers à des produits chimiques.

L'ensemble des efforts fournis par le personnel de JAL Group Tunisie a été couronné par le suivi 2 de la certification OHSAS 18001 au mois de Mai 2011.

➤ **Les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité et la protection de la santé des salariés de notre société ont pour objectifs :**

- D'éviter les risques et les combattre à la source ;
- D'adapter les postes en ce qui concerne l'ergonomie, les équipements et les méthodes de travail ;
- Planifier la prévention des risques ;

Lors de la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la santé, JAL GROUP veille à :

- Tenir compte de l'état des évolutions techniques ;
- Donner la priorité aux mesures de protection collective plutôt que de protection individuelle ;

(Voir Figure n°1)

- Tenir compte des capacités des salariés en termes de sécurité et de santé lorsqu'il leur confie une tâche.



Figure n°1 : Disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI)

- Lorsque JAL GROUP Tunisie souhaite embaucher un nouveau salarié, elle lui fait passer une visite médicale auprès du médecin du travail du service.

Le médecin du site détermine si le candidat est apte au poste envisagé ou non. Cette visite médicale est obligatoire, quel que soit le poste de travail attendu. Après l'embauche du salarié et dans certains cas, JAL GROUP fait par la suite des examens médicaux périodiques.

➤ **Prévention des risques professionnels :**

Pour JAL GROUP Tunisie, assurer la protection de ses employés est une priorité : une politique de prévention est menée par le group afin de minimiser les risques liés au poste de travail et aux opérations réalisés sur notre site.

JAL GROUP Tunisie forme les salariés sur la santé et la sécurité au travail en fonction de leurs activités et responsabilités ; à noter que ces formations sont aussi faites pour les nouveaux recrues sur la Santé Sécurité au travail.

JAL GROUP Tunisie à maintenu son engagement, et a procédé comme première étape à l'acquisition de 200 sièges ergonomiques au profit des ouvriers travaillant en position assise prolongée. **(Voir figure n°2)**



Figure n°2 : La disponibilité des chaises ergonomique dans divers départements de JAL GROUP Tunisie.

- Renforcement du système d'aspiration sur les machines injection, et encoffrement par le plexiglass des cabines des robots distaccanti, pour éviter tout contact direct des opérateurs avec la machine. (Voir figure n°3)



Figure n°3 : Encoffrement par le plexiglass des cabines des robots distaccanti.

- Lancement d'une campagne générale de nettoyage des machines injection : avec une mise au point des fils électriques et peinture des estrades avec une installation des bordures pour éviter les chutes des opérateurs.

- Une intervention exceptionnelle de la part d'hygi-pro a été effectuée durant le début de la saison chaude, et a concerné tout les bureaux administratifs, la cuisine, réfectoire et les blocs sanitaires, pour désinfectation et désinsectisation.
- Une intervention semestrielle faite par l'organisme de contrôle des équipements de sécurité « MATAFI » pour l'entretien la vérification et l'installation des équipements de sécurité (Des extincteurs et R.I.A) disponible à JAL GROUP Tunisie (Voir figure n°4).



Figure n°4 : Entretien des extincteurs et vérification des équipements de sécurité.

► **Formations faites au profit des employés de JAL GROUP :**

Pour réduire tous risques professionnels dans la société; des séances de formation et de sensibilisation pour les nouveaux recrues sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI), ainsi que l'obligation du port effectif de ces équipements pour faire face aux accidents de travail et les risques des postes de travail, cette formation intitulé « Formation des nouveaux recrues ». (Voir figure n°5)



Figure n°5 : Formation de sensibilisation sur les nouveaux Equipements de Protection et Individuelle (EPI) et sur la politique santé sécurité au travail et environnement

JAL GROUP Tunisie organise aussi à son personnel administratifs, et aux responsables de production des formations internes, sous l'assistance des consultants et des auditeurs tierces parties ; cette formation à été réalisé durant le mois de Mars 2011 et s'est étendu durant 3 jours portant sur :

Le Système de Management de la Santé et de la Sécurité au travail selon le référentiel « OHSAS 18001 » version 2007, de même une autre formation intitulée « ISO 9001 Version 2008 » qui a touché la totalité des pilotes processus des trois sites du groupe. (Voir figure n°7)



Figure n°7 : Formation sur le Système de management de la Santé et de la Sécurité au travail

Par la suite des testes d'évaluations sont effectués aux personnes présentes, fini par la suite par des attestations de formation remis aux personnes concernées

➤ **Préventions des situations d'urgence et capacité à réagir :**

A l'approche de la saison chaude, JAL Group Tunisie est tenue de prendre des mesures préventives contre le risque d'incendie.

L'ensemble de notre personnel à été recyclé et formé à l'application des bonnes pratiques préventives, ceci essentiellement par des opérations blanches organisées officiellement et avec l'intervention de la Protection Civile, dans tout les sites du groupe (Voir figure n°8).



Figure n°8 : Organisations des opérations blanches avec l'intervention de la protection civil.

➤ **JAL GROUP Tunisie et les actes sociaux :**

- A la rentrée scolaire JAL GROUP Tunisie fourni des contributions financières en espèces à ses employés dont les enfants sont en phase secondaires ou universitaire.

▪ L'accompagnement des enfants des ouvriers ne s'arrête pas au soutien de la rentrée scolaire car le Groupe offre aux écoliers un accompagnement durant toute l'année scolaire à travers l'organisation des cours particuliers assurés par les meilleurs enseignants locaux afin de les aider à améliorer leurs résultats scolaires. A la fin de l'année JAL GROUP offre des ordinateurs portables pour les inciter à fournir d'avantage d'effort dans leurs études (Voir figure n°9).



Figure n°9 : Distributions des dons scolaires et ordinateurs portables pour l'année scolaire 2011-2012

▪ Toujours dans le même cadre, l'entreprise accorde des primes de rendement semestrielles par des opérateurs qui travaillent par poste et des primes d'assiduité également pour les postiers.

▪ Durant le mois de juillet notre société à Organiser une excursion au profit des enfants des travailleurs à destination d'Hammamet ville touristique à Tunis cette initiative vise à permettre à ces enfants de découvrir leur pays et crée un climat d'amitié entre les enfants de nos employés (Voir figure n°10).



Figure n°10 : Des excursions au profit des enfants des travailleurs.

▪ JAL GROUP accorde à ses employés dans leurs projets de mariage des cadeaux de noces avec un séjour en hôtel.

▪ Dans un contexte de promotion de solidarité et de renforcement des liens entre les employés JAL GROUP Tunisie ne s'absente pas de faire plaisir et participer ses employés à la joie de la fête d'AID EL IDHA, elle a offert des moutons comme des dons pour cette grande occasion aux familles les plus pauvres et nécessiteux et cela en coordination avec la commission consultative de JAL GROUP Tunisie, partenaire de dialogue social dans l'entreprise. La raison de JAL GROUP est de ne pas faire priver ou négliger ses employés de sentir la joie de cette fête.



Figure n°12 : Distributions des dons de mouton au profit des employés de JAL GROUP Tunisie.

- JAL Group Tunisie a fait aussi des dons de cartables équipés de fournitures scolaires complètes à tous ses employés ayant des enfants en école primaire à l'occasion de la rentrée scolaire,



Figure n°11 : Distribution des cartables et fournitures aux profits des travailleurs de JAL GROUP Tunisie.

Droits de Travail

- ✓ **Principe 3** : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.



« Témoignage : Responsable Prévention Incendie

« Nous nous engageons à développer les compétences, prévenir, les risques incendie de travail et contribuer au bon fonctionnement dans le site, nous respectons toutes les consignes et les directives. Nous assurons la distribution des EPI à tout le personnel. Nous veillons au respect de l'application des normes de sécurité »

Mr. Mohamed Elouissi

✓ *Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.*

Le droit de constituer des groupes, d'organiser et de former des syndicats est fondamental dans une entreprise.

JAL Group Tunisie dispose d'association et de comité pour impulser le travail et l'écoute entre les différentes parties dans l'entreprise, ces derniers se manifestent comme suit :

➤ **Un syndicat à JAL GROUP Tunisie :**

A JAL Group Tunisie la présence d'un syndicat est primordiale ; elle assure la défense des intérêts de ses employés, garantit un rôle de communication important au sein de la société en transmettant aux salariés les informations qu'ils auront obtenues lors des comités d'entreprises.

Elle présente un acteur du dialogue social qui comprend tous les types de négociation, de consultation ou d'échange d'information entre la direction générale et les travailleurs sur des questions présentant un intérêt commun relatif à la politique sociale.

Dans ce cadre trois syndicats ont été formés dans chacun des 3 sites de production de la société de JAL Group Tunisie.

Une réunion plénière de l'Union des travailleurs était accordés le 2 Mars 2011 pour signer un syndicat composés d'un Sous-Secrétaire général, Secrétaire général adjoint chargé de l'affiliation, Sous-Secrétaire général chargé de l'information, Secrétaire général adjoint chargé de la formation, Secrétaire général adjoint chargé de la législation, Secrétaire général

adjoint chargé de la santé et de la sécurité au travail.

L'Union Générale Tunisienne de Travail (**UGTT**) et l'Union des Travailleurs en Tunisie (**UTT**) sont les deux syndicats représentatifs à JAL Group Tunisie ; ont pour but la nécessité de fonder les relations de travail entre l'employeur et ses Travailleurs relevant de leurs organisations respectives sur des bases saines et rationnelles ;

Soucieuses de promouvoir la paix sociale et d'éviter les conflits collectifs préjudiciables à l'intérêt bien compris de tous les intéressés ;

Persuadées de la valeur constructive d'un dialogue libre entre l'employeur et les ouvriers de JAL Group Tunisie dans le respect de l'intérêt de la collectivité tout entière, en vue de résoudre toutes les difficultés qui peuvent survenir dans leurs relations professionnelles, et cela par une participation de toutes les parties.

➤ **Une commission santé et sécurité au travail (CSST) :**

Selon le décret n°95-30 du 09-01-1995 le comité Santé Sécurité au Travail se réunit tous les deux mois pour analyser et traiter les accidents de travail survenu dans l'entreprise afin d'analyser les causes, et définir des plans d'actions pertinents.

Le CSST peut faire appel à toute personne ou organisme pouvant l'assister en matière de Santé Sécurité au Travail (SST). Le CSST donne son avis sur les questions relatives à la SST et reporte à la Comité Consultative de l'entreprise(CCE). A la suite de chaque réunion,

Un Procès verbal signé par tous les membres est établi et enregistré sur un Registre à cet effet. Une copie des PV est diffusée à l'inspection du travail concernée et à l'inspection de la médecine de travail. Un rapport annuel détaillé est établi par le CSST diffusé au CCE qui le met à disposition de tout le personnel. Une copie de ce rapport est diffusée au premier trimestre de chaque année à l'inspection du travail concernée et à l'inspection du médecine de travail.

A JAL GROUP Tunisie le Comité Consultative du Travail est composé du chef de l'entreprise ou de son représentant, deux ouvriers de l'entreprise (CEE), un responsable santé sécurité au travail, le médecin de travail de JAL GROUP Tunisie, l'infirmière, un responsable de département et un représentant de service des ressources humaines.

Le comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et à l'amélioration des conditions de travail, notamment par :

- L'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels les travailleurs peuvent être exposés.
- Etude et visite des postes à l'occasion de chaque accident de travail et proposition des solutions pour remédier à ses causes.
- L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des risques professionnelles ou à caractère professionnel.

▼ **Formation sur « LA COMMUNICATION » :**

JAL Group Tunisie ne cesse de faire des formations de sensibilisation au profit des ses employés dans le but d'améliorer les pratiques de communication, la gestion des conflits et la maîtrise de stress (*voir photo*)

- Comprendre en quoi les conflits sont inévitables dans toute activité humaine et comment ils peuvent être facteurs de progrès et d'amélioration de maturité professionnelle.
- Savoir détecter les conflits latents et décoder le type de conflit ou de tension et anticiper les réactions à venir interpersonnelles, au sein d'équipe lors de travail.



Employés de JAL GROUP Tunisie au cours de la formation

- Trouver la juste posture vis à vis de ses interlocuteurs de ses collègues aux heures du travail et renforcer sa crédibilité auprès des différents acteurs en présence,
- Maîtriser le conflit en identifiant les causes, en cernant les enjeux, en communiquant et en gérant le stress tout en ne cédant pas aux provocations.

- De donner des éléments de pratiques pour transformer un ensemble d'individus en une véritable équipe, dynamique, solidaire et montrer aux employeurs comment développer l'esprit d'équipe au quotidien dans la société.
- Comment gérer avec efficacité les conflits en fonction de leur typologie et de leurs causes fondamentales. Des exercices et des techniques simples de relaxation sont présentés pour le contrôle de soi en situation de stress
- Améliorer les qualités relationnelles, d'écoute et d'expression, les capacités d'attention.
- Cette formation permet à l'employé de se connaître et prendre conscience de ses points forts et faibles afin de mieux optimiser ses potentialités et maîtriser son stress.
- S'exprimer de façon convaincante et vivante pour décrire, expliquer, faire valoir leurs idées, faire adhérer leurs auditoire, leurs interlocuteurs.
- Maîtriser les techniques de discours appropriés qui inspirent l'action et l'initiative des femmes et des hommes.
- Mieux gérer les situations complexes et trouver des solutions là où les autres ne voient que des problèmes.
- Communiquer pour créer l'adhésion et la collaboration par la compétence, l'éthique, la motivation et l'enthousiasme.

Environnement

- ✓ **Principe 7** : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- ✓ **Principe 8** : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

“ Témoignage : Responsable Environnement JAL GROUP Tunisie

« Nous encourageons chaque initiative qui tend à promouvoir la responsabilité en matière d'environnement, à favoriser la mise en place et la diffusion des pratiques respectueuses de l'environnement ».

M^{me}. Sana Benmeddeb

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Pour le Groupe, le développement durable est une préoccupation quotidienne, présente dans chacune de leurs décisions et actions.

En s'appuyant sur la politique environnementale et les orientations stratégiques, JAL GROUP s'engage toujours à se conformer à la réglementation en vigueur, et dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, à établir des programmes environnementaux permettront d'améliorer la performance environnementale.

1. JAL GROUP à l'égard de l'Environnement et son respect de toutes les prescriptions réglementaires pertinentes relatives à l'environnement:

À JAL GROUP le système de management environnemental joue un rôle important pour minimiser les impacts de ses activités sur l'environnement, à impliquer et mobiliser tout le personnel autour d'une culture commune de protection de l'environnement et développement de programme de prévention de pollution et des risques accidentels.

Pour se mettre en conformité réglementaire dont notamment le décret n°2006-2678 du 9 octobre 2006 relatif aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres et incommodes, La Société JAL GROUP TUNISIE a mis en place une étude de dépollution qui but à l'identification de tous les impacts environnementaux de l'unité industrielle relatifs à la génération des rejets hydriques, déchets solides, émissions atmosphériques et consommation des ressources (énergie et eaux) et la mise en œuvre de système de gestion de tous les impacts

identifiés par le biais d'un programme de suivi et d'exploitation et le programme de management environnemental.

Ci-dessous un tableau qui englobe les principaux textes réglementaires de l'environnement en TUNISIE et qui sont appliqués à l'activité de la société JAL GROUP et son niveau de conformité actuelle.

Exigence	Observation
Décret n° 2006-2687 du 9 octobre 2006, relatif aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres et incommodes	L'unité est entrain de préparer son dossier d'établissement classé
Le décret n°82-1355 du 16 octobre 1982 portant réglementation de la récupération des huiles usagées	L'unité est conforme à la réglementation applicable
Loi n°41/96 du 10 juin 1996 relative aux déchets et à leur mode de gestion et d'élimination	L'unité est conforme à la réglementation applicable (conventions avec des recycleurs agréés)
Décret n°97-1102 du 2 juin 1997 fixant les conditions et les modalités de reprise et de gestion des sacs d'emballages et des emballages utilisés	
le décret n°2000-2339 du 10 octobre 2000 fixant la liste des déchets dangereux	Convention et manifestes avec Jradou
Loi n° 2007-34 du 4 juin 2007 sur la qualité de l'air	L'unité est conforme à la réglementation applicable
Décret 2010-2519 du 28 septembre 2010 valeurs limites à la source des polluants de l'air de sources fixes	L'unité est conforme à la réglementation applicable
La loi 2009-7 relative à la maîtrise de l'énergie	L'unité a réalisé un audit énergétique
Le décret n°2002-335 du 14 février 2002 fixant le seuil à partir duquel la consommation des eaux est soumis à un diagnostic technique périodique et obligatoire	L'unité a réalisé un diagnostic de la consommation des eaux

✓ Tableaux des principaux textes réglementaires liés l'environnement s'appliquant à JAL GROUP TUNISIE

2. Les pratiques et les bonnes gestions à JAL GROUP :

- Promouvoir à tous les niveaux de l'organigramme le sens des responsabilités envers l'environnement.
- Anticiper tous les effets environnementaux de toutes les activités et de tous les produits et processus.
- Evaluer et contrôler l'impact des activités en cours sur l'environnement local et examiner les répercussions habituelles importantes de ces mêmes activités sur l'environnement.
- Adopter les mesures nécessaires à la prévention des émissions accidentelles de matière ou d'énergie
- Introduire et appliquer les procédures de surveillance de la conformité et effectuer des mesures, pour collecter et mettre à jour les résultats et contrôler la conformité
- Introduire et tenir à jour les procédures d'intervention en cas de non-conformité d'un évènement avec la politique prévue, les objectifs ou les buts en matière d'environnement
- S'assurer de la coopération des Pouvoirs Publics pour établir et mettre à jour les procédures de secours, en vue de réduire au maximum les effets d'un quelconque rejet accidentel dans l'atmosphère malgré toutes les précautions prises
- Indiquer aux clients les précautions à prendre pour le respect de l'environnement dans la manipulation, l'utilisation et l'élimination des produits.

3. Les mesures prises par JAL GROUP face à un environnement adéquat :

La mise en place des mesures d'atténuation a été matérialisée par le biais d'un programme de management environnemental qui arrête annuellement plusieurs actions prioritaires en relation avec la gestion

des déchets, la communication et la sensibilisation du personnel de la société.

✓ La gestion des déchets :

JAL GROUP veille à minimiser ses déchets dangereux en raison de leur dangerosité pour l'environnement (à court, moyen ou long terme, via leurs effets directs ou indirects sur tout le système l'environnemental), ils sont collectés, transportés et traités de manière appropriée. (Voir figure n°1)



Figure n°1 : Identification de stockage de déchets dangereux

Dans ce même cadre et en matière d'impact environnemental permanent, les installations n'apportent pas, en fonctionnement normal, de nuisances importantes en matière de pollution des eaux, de l'air, du bruit et des déchets par le choix des procédés et des techniques de récupération et de traitement utilisés dans l'usine.

o Les déchets générés par JAL GROUP sont collectés dans des bennes suivant un tri sélectif et régulièrement pris en charge par des sociétés de récupération et de traitement autorisées ou stockés sur place dans l'attente de la prise en charge par le Centre de Jradou. Pour certains types de déchets (boues de la station dépuración et recyclage des eaux industrielles) des manifestes sont établis avec l'ANGED. (Voir figure n°2)



Figure n°2 : Transport des boues de station dépuración (déchet dangereux) par la société SEGOR

o Ce système de tri sélectif est généralisé sur toutes les zones susceptibles de générer des déchets solides.

Tous les déchets dangereux (Les chiffons souillés, les filtres usagés, les boues industrielles, les fûts contaminés) sont gérés par des procédures opérationnelles de tri et de stockage particulières

avant d'être livrés au centre et de traitement des produits dangereux de Jradou ou des récupérateurs autorisés suite à des conventions.

Les déchets solides sont évacués séparément à la fin de la journée vers une zone d'entreposage matérialisée par des bennes prévues à cet effet. Chaque benne bien identifiée est affectée à un type de déchets.

3.1 Bilan environnemental de la société JAL GROUP TUNISIE (Quelque exemple des déchets sur site) :

Désignation "Type de rejets"	Localisation des zones de rejets	Qtés estimées	Mode de gestion et destination finale
Rejets liquides			
Huiles usées	Maintenance de toutes les unités de l'usine	2,5 m3/an	Collecte dans des fûts dédiés à cet effet qui sont vidangés périodiquement par la SOTULUB
Emissions atmosphériques et odeurs			
Déchets solides			
Déchets industriels spéciaux (DIS) (Dangereux)			
Tubes néon et lampes et autres matériel informatique obsolète	Maintenance de toutes les unités de l'usine	2 t/an	Tri et stockage temporaire en attente de cession au centre de Jradou ; les boues industrielles font l'objet d'un manifeste avec Jradou
Fûts contaminés par des restes de produits chimiques	Diverses unités	380 t/an	
Déchets industriels banals (DIB)			
Ferraille diverse et rebuts de pièces de machines usagées	Maintenance de toutes les unités de l'usine	15 t/an	Tri et stockage temporaire en attente de reprise par des collecteurs autorisés
Déchets divers (Caisses en carton, en plastique, films en plastiques, papier ...)	Diverses unités	20 t/an	
Nuisances sonores			
Nuisances sonores	Au niveau de toutes des zones à compresseurs, conditionnement, livraison... Au niveau de l'atelier de fabrication des embouts	max 80 dBA 95 dBA	Campagnes de mesures périodiques Port obligatoire de moyens de protections individuelles

3.2 Autre précautions faites à JAL GROUP pour faire face aux problèmes touchant l'environnement :

- JAL GROUP met en place des audits internes ISO 14001 pour vérifier la conformité réglementaire, la pertinence de la documentation, impliquer le personnel, détecter les risques principaux concernant l'activité auditée, porter un regard critique sur l'organisation en place et examiner l'efficacité des actions correctives. Dans ce même ordre d'idée le service management qualité environnement sécurité (MQES) veille à faire les audits à blanc, c'est un audit de pré-certification, qui est effectué par des auditeurs tiers partis et dans les conditions d'un audit de certification. Il permet de s'assurer que le système est conforme à la norme iso 14001 et qu'il est appliqué. L'objectif est également d'évaluer l'efficacité du système et de déterminer des pistes d'amélioration.
- Réalisation d'un audit d'économie d'eau en Janvier 2011 fait par la société Tunisienne « Tunisian Water Treatment » cet audit à pour objectif de présenter un diagnostic conformément au décret N°2002-335 du 14 février 2002, fixant le seuil à partir duquel la consommation des eaux est soumise à un diagnostic technique, périodique et obligatoire des équipements, des travaux et des modes de production liées à l'utilisations des eaux, les conditions de désignation des experts, la nature des diagnostics et leur périodicité.

- Réalisation d'un audit énergétique qui but d'améliorer l'efficacité énergétique de ses équipements, de son système d'exploitation, et vue de parvenir à une réduction conséquente de sa consommation d'énergie dans le cadre d'une gestion intégrée

Principe 8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

3.3 Autre précautions faites à JAL GROUP pour faire face aux problèmes touchant l'environnement :

- JAL GROUP met en place des audits internes ISO 14001 pour vérifier la conformité réglementaire, la pertinence de la documentation, impliquer le personnel, détecter les risques principaux concernant l'activité auditée, porter un regard critique sur l'organisation en place et examiner l'efficacité des actions correctives. Dans ce même ordre d'idée le service management qualité environnement sécurité (MQES) veille à faire les audits à blanc, c'est un audit de pré-certification, qui est effectué par des auditeurs tiers partis et dans les conditions d'un audit de certification. Il permet de s'assurer que le système est conforme à la norme iso 14001 et qu'il est appliqué. L'objectif est également d'évaluer l'efficacité du système et de déterminer des pistes d'amélioration.
- Réalisation d'un audit d'économie d'eau en Janvier 2011 fait par la société Tunisienne « Tunisian Water Treatment » cet audit a pour objectif de présenter un diagnostic conformément au décret N°2002-335 du 14 février 2002, fixant le seuil à partir duquel la consommation des eaux est soumise à un diagnostic technique, périodique et obligatoire des équipements, des travaux et des modes de production liées à l'utilisations des eaux, les conditions de désignation des experts, la nature des diagnostics et leur périodicité environnementale et de son application concrète sur le terrain.

JAL GROUP veille à sensibiliser le personnel sur :

- Les objectifs environnementaux de la direction, les nuisances générées par leurs activités, les procédures et consignes environnementaux.
- Les mesures de prévention et de réponse aux situations d'urgence.

Plusieurs méthodes peuvent être effectuées dans JAL GROUP :

- Sensibilisation de courte durée, en petits groupes, par le responsable formation interne, affichages par la revue interne « JAL COMMUNICATION » et/ou bornes environnement positionnées dans des endroits stratégiques (lieux de passage, d'attente...), panneaux de présentation et cela pour informer nos employés sur l'impact de notre activité sur l'environnement et les moyens de prévention de la pollution. (voir figure n°4).



Figure n°4 : Tableaux d'affichages (JAL COMMUNICATION)

- Une politique d'Excellence à été communiquée et mise en place au lieu des 3 anciennes politique : politique Qualité, politique environnement et politique sécurité. Cette politique a pour objectif d'entretenir notre culture d'Excellence et notre développement durable, et faisant de JAL GROUP un site autonome et intégrons tous nos systèmes dans une démarche d'amélioration continue visant à se conformer aux exigences réglementaires et normatives applicables et à satisfaire toutes les attentes des parties intéressées. Notre politique et les exigences réglementaires applicables à JAL GROUP sont communiquées pour chacun de nos fournisseurs et sous traitants de plus, pour les travaux assurés dans le site de JAL GROUP, les sous traitants sont informés, sensibilisés et contrôlés sur l'application de nos procédures internes de maîtrise des aspects environnementaux significatifs.
- Un manuel environnement est diffusé par le responsable management Qualité Environnement et Sécurité conformément aux règles de la diffusion internes de la société.
- La communication de nos résultats en termes de performances environnementales ;
- Réunions périodiques d'information générale organisées par la direction avec les concernées
- Consultation du personnel dans l'identification et l'évaluation « des aspects et risques environnementaux significatifs » et les risques en matière de santé et sécurité au travail.

- Un comité d'analyse environnemental se fait chaque fois pour la sensibilisation et pour définir les méthodes à suivre permettant de suivre l'identification et l'évaluation des aspects environnementaux ainsi que leurs impacts associés. Cette analyse couvre chaque fois tous les départements de site, les services généraux plus les terrains extérieurs, magasin matière première, magasin tige, atelier de maintenance, administration, cantine, infirmerie, aire de circulation, laboratoire.

Cette comité d'analyse environnemental, réalisée de façon participative, aborde les conditions de fonctionnement normal et anormal et selon les impacts de pollution du sol, de la nappe, de la mer de l'air, sonore et diminution des ressources naturelles.

- Tout le personnel de JAL GROUP et principalement celui dont le travail, ou ils peuvent avoir un impact environnemental significatif aux thèmes de l'environnement, à savoir :

Leurs rôles et responsabilités pour réaliser la conformité à la politique environnementale et aux procédures d'exigences du SME, y compris la prévention des situations d'urgence et la capacité à réagir.

Une veille et analyse de la conformité des exigences qualité, environnement et sécurité et gérée par le Responsable Veille de JAL GROUP qui à pour rôle de collecter les informations stratégiques

pour permettre d'anticiper les évolutions et les innovations (les exigences applicables au sein des codes et des textes non codifiés). Dans une perspective de développement durable, la veille est un élément essentiel pour prévenir les risques.

JAL GROUP a organisé à ses personnels administratifs deux formations intra-entreprises au mois de Novembre sur la réglementation environnementale et la réglementation santé sécurité au travail à l'aide d'un formateur. Ces formations ont pour but :

- D'identifier les exigences légales et structurer la veille juridique et réglementaire (Codes, décrets, arrêtés, circulaires).
- Evaluer la conformité aux exigences réglementaires.
- Intégrer les résultats de la veille dans le système de management intégré QSE de JAL GROUP. (Voir Figure n°5)



**Figure n°5 : Formation en intra-entreprise :
Réglementation environnementale et réglementation sécurité
et santé au travail**

✓ **Les ouvriers de JAL GROUP Menzel Bourguiba :
Un grand merci « ils ont volé au secours de la ville
pour la nettoyer le 19 Septembre 2011 » (Voir photo n°6)**

Une vaste opération de nettoyage a eu lieu à Menzel Bourguiba, le 19 septembre 2011 à partir de 10h, et à rassemblé une grande foule de 200 employés de JAL GROUP avec l'idée de changer « le look » de la ville.

Cette action, entre dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse, et viendra sauver l'environnement de la ville qui a été touché par la dégradation et le délabrement par faute de moyens nécessaires à remédier à cet état. JAL GROUP a constitué une dynamique groupe pour planifier et diriger cette action de propreté. L'objectif principal de cette "Opération de nettoyage" de grande envergure est de faire retrouver l'éclat de la ville de Menzel Bourguiba.



**Figure n°6 : Employés de JAL GROUP Tunisie à la journée de
nettoyage à Menzel Bourguiba**

C'est une opération qui visera le nettoyage des grands axes de la commune. L'action consistera au ramassage des débris et autres déchets, au badigeonnage des pieds d'arbres et surtout la sensibilisation de la population avoisinante par la distribution de dépliants.

Lutte contre la corruption

- ✓ **Principe 10** : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

“ Témoignage : Responsable Juridique

« Profondément respectueux des lois, nous luttons contre la corruption sous toutes ses formes, nous essayons à montré à nos employés ainsi qu'à nos partenaires extérieurs, les meilleures pratiques et les bonnes habitudes possibles. Nous veillons à setenir et partager les objectifs de la Convention des Nations Unies contre la corruption y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin ».

- ✓ **Principe 10** : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

La corruption est un phénomène social, politique et économique complexe, qui touche tous les pays. Elle touche les institutions démocratiques, ralentit le développement économique et contribue à l'instabilité gouvernementale. Elle se présente comme une forme de rupture de l'égalité entre les citoyens qui engendre chez certains une envie de révolte et chez d'autres un désir de profiter de la situation. Pour agir contre ce problème sous toutes ses formes JAL GROUP Tunisie se mobilise à lutter contre la corruption en toute transparence et essaye de combattre l'expansion de ce phénomène.

JAL GROUP veille à agir sur ce phénomène par le suivie de deux volets : la prévention interne et la sanction ; cela par la nécessité d'une charge indépendante ou une presse indépendante mais également la nécessité d'un organisme de contrôle efficace et une transparence réelle des flux financiers et comptable. Ses flux système sont renforcés par une structure de contrôle efficace basé sur une transparence des pratiques.

JAL GROUP s'appuie sur un système répressif qui contribue à la lutte contre la corruption

qui s'accompagne par des moyens suffisants : exemple une mise au point d'instruments juridiques adéquats également à une intégration de moyens permettant d'assurer le respect de la réglementation.

Pour combattre ce problème JAL GROUP met en valeur un responsable juridique du groupe spécialisés en cette matière cela à partir des textes législatifs et réglementaires, des équipes de professionnels de haut niveau, composées de contrôleurs fiscaux, de commissaires aux comptes, d'experts comptables qui font à la fin d'année une campagne comptable et financières confiés à des cabinets externes .

Dans ce même cadre JAL GROUP renforce la transparence des activités de lutte contre la corruption et l'extorsion de fonds par des communications internes et des Sensibilisations aux principes de la société en matière de corruption et d'extorsion de fonds.

JAL Group Tunisie



Parc d'activités Economiques
7050 Menzel Bourguiba

Tél : +216 72 113 000 – Fax : +216 72 418 051
E-mail : jal-grouptunisie@jal-group.com